

J'ai reçu mon très cher frère avec la plus vive reconnaissance
 ta bonne lettre du 17 août dernier, elle auroit mérité une
 prompt réponse de ma part; mais bien des circonstances par-
 ticulières, ainsi que la difficulté de trouver le moment favo-
 rable pour le passage m'en ont empêché; nous y avons vu avec
 attendrissement ma femme et moi, ton intention plus que frater-
 nelle de nous conserver notre petite campagne qui nous convient
 à bien des égards, que des évènements fâcheux et impératifs nous
 forçoit de vendre, malgré que le moment étoit très défavorable.
 Je dois donc t'écrire à toi avec la plus grande confiance, en
 te disant qu'une somme annuelle de cent cinquante livres Sterling
 nous mettroit à même de garder nos fonds, en vivant avec éco-
 nomie à la quelle nous avons dû nous accoutumer depuis assez
 longtemps; mais en même tems mon très cher frère je dois t'avouer
 avec vérité que malgré mon intime persuasion qu'en accep-
 tant des secours généreux je procurerois une très véritable satis-
 faction à un cœur tel que le tien. Je pensois avec regret que
 vu les circonstances actuelles il seroit possible que par la
 tu fusse dans le cas de déranger un peu ta manière de vie
 habituelle; ce qui seroit un véritable chagrin pour nous, et
 c'étoit pour moi encore une raison de retard à te répondre
 mais d'un autre côté ce seroit une véritable atteinte à
 la sincère amitié qui nous unit, que de ne pas accepter un
 secours qui est une véritable douceur pour mon frère, et
 qui nous met à l'abri d'un véritable sacrifice, et nous donne
 le tems d'attendre une occasion favorable de vendre notre maison
 de la ville, en y conservant pour notre vie notre appartement.

vente qui d'un côté nous épargneroit les frais d'entretien, Impôts &c. en nous mettant plus à notre aise d'ailleurs, et de plus c'est un beau fonds par plusieurs raisons qui se vendra plus avantageusement quand on n'y est pas forcé, comme me le seroient nos héritiers, dont aucun n'est dans le cas de s'en charger.

Je dois aussi mon cher frere répondre à la déclaration pleine de bonté pour nous et notre famille que tu me fit précédemment au sujet de ta fortune, en cas que la providence disposa de toi avant moi; mais comme suivant le cours de la nature ce doit être le contraire, il est de mon devoir de te dire suivant ton intention, quels sont les individus qui seroient dans le cas d'en avoir le plus de besoin; Je crois t'avoir déjà dit mon cher frere que Mad^e Saladin notre fille aînée, ainsi que notre fille cadette ne sont point dans ce cas là; la première est dans une situation brillante Dieu merci, et la cadette aura de quoi vivre très passablement par les arrangements que nous avons pris à son sujet, mais il n'en est pas de même des enfans de nos deux fils dont je te fais le détail ci après.

Mon fils aîné de Bude du Rosey malheureusement décédé sans laisser à ses enfans une fortune proportionnée à leur état, ils sont au nombre de trois deux fils et une fille.

L'aîné porte les noms de Louis Jules Eugene de Bude, et a actuellement 17 ans et 9 mois environ.

Le cadet porte les noms de Francois Eugene de Bude âgé de 12 ans notre fils cadet de Bude de ferney a des enfans de trois lits l'aîné de tous et du premier lit s'appelle Henri Isaac Maximilien âgé de 30 ans et demi; C'est celui qui a été à Londres dont tu

ma temoigne avoir été fortent, et qui y a Jouit de ses bienfaits
il a eu le malheur de perdre la plus grande partie de la fortune
qu'il avoit herite de la mere, par la friponnerie d'un agent en
Hollande, il est marié avec Mad.^{elle} Amelie Lullin, et a deux enfans.

Son frere du second lit a une fortune suffisante du chef
de mad De Budee nee Thelluson.

Il y a deux autres fils du troisieme lit, nes de feu madame
De Budee nee Perrot. L'aîné se nomme Edouard Louis de Bude
agé d'environ ^{deux} ans. Le cadet se nomme Marie Louis agé de 5 ans.

Ces derniers sont aussi dans une position qui sera peu aisée, et
et qui suffira même difficilement. a leur education; d'après cela les deux
fils aînés s'avoient un dans chaque branche paroissent être
ceux qui sont plus naturellement appelleés a tes bienfaits; les autres
autres peuvent recevoir quelque marque d'amitié et de souvenir.

Nous avons éprouvé ma femme et moi une bien grande satisfaction
en apprenant par toi même mon cher frere l'excellent état de
ta sante dont nous rendons grace a Dieu, ainsi que de nos
qui vu notre age, et nos anxietés sont encore bien
meilleures a tout prendre que nombre de nos connaissances
: ces reçois mon tres cher frere les tendres amitiés de
ma femme.

Plusieurs actionnaires Suisses et Genevois dont je suis du
nombre pour une petite partie, presentent ^{de la Fontine d'Irlande} leurs observations
aux commissaires du Parlem^{ent} qui s'occupent de cette fontine
dont les paiements sont suspendus depuis un an et demi
elz sont envoies a M. Mallet qui a un poste dans les
finances qui tes connoit a Surand. on espere qu'on nous rendra
Justice.

Dans le cas ci dessus mon cher frere, ou tu disposera toi même
de ta fortune a nos enfans comme il est probable que ma femme
existeroit de te prierois de lui laisser des jouissances, elle ignore
ce que je t'edis, reçois de te prie mon cher frere tous les témoignages
de mon amitié. Budee de Budois. Geneve ce 18. Janv. 1813 =